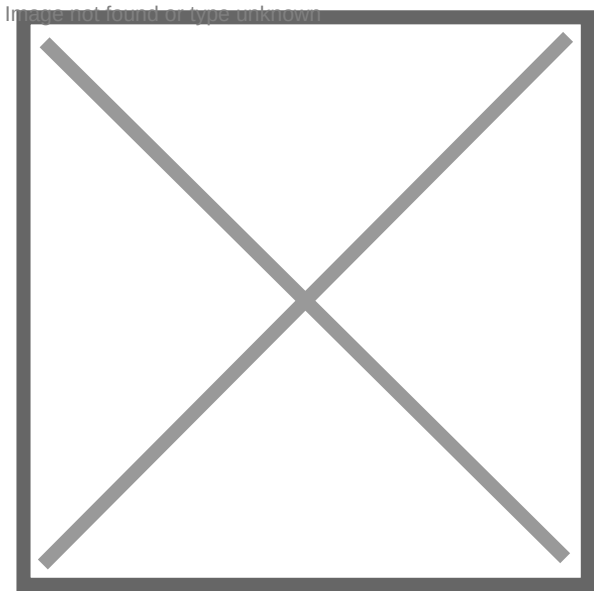




Mandat de comparution de mon ex petit ami

Par **aurore**, le **10/09/2010** à **19:23**

Bonjour,
J'ai porté plainte pour violence volontaire contre mon ex petit ami pour violence volontaire avec 5 jours (d'ITT) interruption temporaire de travail et avec des séquelles de fracture (D 12). Il a été convoqué au commissariat de police et ne s'est pas présenté.
L'OPJ (officier de police judiciaire) m'a informé qu'il allait lui envoyer un mandat de comparution.
Pouvez-vous me dire ce qu'est un mandat de comparution et que va-t-il se passer s'il ne se présente encore pas.
Et s'il se présente, va-t-il y avoir une confrontation.
Merci